



Délibération CA-20251127-3.4

Vanves, le 27 novembre 2025

**Conseil d'administration du Cnous du 27 novembre 2025**  
**Délibération relative à l'actualisation n°4 de la contractualisation 2025**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'actualisation n°4 de la subvention pour charges d'investissement fléchée (contractualisation) 2025 telle que présentée en séance le 27 novembre 2025.

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;*

*Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;*

*Vu le document relatif à l'actualisation n°4 de la subvention pour charges d'investissement fléchée, présenté en conseil d'administration.*

**Article unique**

Le conseil d'administration vote les dotations actualisées de la programmation des investissements, allouées aux Crous dans le cadre de la subvention pour charges d'investissement fléchée 2025 (titre 5).

Le tableau de répartition des crédits aux Crous est annexé à la présente délibération.

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**

• **Proposition de décision soumise au conseil d'administration :**

Approbation de l'actualisation n°4 de la contractualisation telle que présentée en séance.

---

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'actualisation n°4 de la contractualisation.

---

Nombre de membres constituant le conseil : 28

Quorum : 9

Membres présents : 18

Procurations : 10

Membres participant à la délibération : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

Pour : 24

**La présidente**  
**Bénédicte Durand**